

**COMPTE -RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Du 8 octobre 2020 18h30 Centre culturel de Iujurieux**

Etaient présents : Pierre BELY, Marc CHAVENT, Séverine PETIT, Marie-Christine CUTURIER, Anne BOLLACHE, Laure MARTIN, Joseph CARTIGNY, Frédéric MONGHAL, Emeline SALLES, Frédérique MOLLIE, Alain POIZAT, Thierry DUPUIS, Alain SICARD, Myriam FANGET, Virginie BACLET, Jean-Michel GIROUX, Aimée BADIER, Dominique BOUCHON, Geneviève GOYFFON, Fabienne CHARMETANT, Wanda CANALE, Éric TEYSSIER, Béatrice DE VECCHI, Christian BATAILLY, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, David MUGNIER, Eliane CEYZERIAT. Jean-Michel BOULME, Dominique GABASIO, Daniel MARTIN-FERRER.

Etait absent excusé :  
Gilles MAJORCZYK.

Un pouvoir :  
Gilles MAJORCZYK, ayant donné pouvoir à Fabienne CHARMETANT.

Nombre de membres titulaires dont le conseil doit être composé : 37  
Nombre de membres en exercice : 31, présents 30, titulaires 30, suppléant 0, votants : 31

Secrétaire de séance : Anne BOLLACHE.

**Ordre du jour**

**1. Présentation des salariés de la CCRAPC et du Projet de territoire.**

A cette occasion, il est prévu de prendre une photo de l'assemblée, avec votre accord, qui sera publiée dans le prochain journal intercommunal.

**2. Institutions et vie politique :**

- Création des commissions thématiques et élection de leurs membres,
- Convention de groupement de commande pour le marché de la téléphonie.

**3. Ressources humaines :**

- Elus : Orientations et crédits ouverts au titre du droit à la formation des élus communautaires,
- Modification du tableau des emplois.

**4. Finances fiscalité :**

- Révision du montant des attributions de compensation,
- Décision modificative n°1 sur le budget annexe SPANC.

5. Développement économique :

- **Ecosphère Innovation** : Nommage et numérotation de la voirie principale.

6. Points d'information :

- RGPD : Désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) et mise à disposition au niveau intercommunal,
- Opposition au transfert de la compétence PLUi.

7. Questions diverses.

**PRESENTATION DES AGENTS DE LA CCRAPC**

**Marylène BLACHE : Responsable du service Ressources-Finances**

En poste à la Communauté de communes depuis 2 ans ½.

**Le pôle est composé de 4 agents :**

- deux assistantes comptables : Valérie CURIEN et Stéphanie FROMONT
- une assistante ressources humaines : Cindy PIVET

**Pour le volet Finances :**

Le service gère les sept budgets de la CCRAPC

- **Budget Principal :**
  - Fonctionnement = 7.5M€
  - Investissement prévisionnel = 3.3M€ dont Frimousse II = 1.6M€
  - Postes principaux : Déchets / Enfance / Petite Enfance
- **Budget annexe Tourisme** : Regroupe les dépenses et les recettes du Musée des Soieries Bonnet, l'Office de tourisme et la taxe de séjour.
  - Fonctionnement = 400 000€
  - Investissement = 136 000€
- **Budget annexe SERP** : Quelques dépenses de travaux. Projet de vente du bâtiment (Surface du Terrain 1 800m<sup>2</sup> bâtiment = 8 000m<sup>2</sup>)
- **Budget annexe SPANC** : Contrôles ventes/périodiques, réhabilitations
- **Budget annexe ZA Jujurieux** : Malheureusement rien !
- **Budget annexe ECOSPHERE INNOVATION** : Fouilles, suivi oedonème, Indemnisation d'éviction Surface de 50Ha, vendu 30Ha
- **Budget annexe HEBERGEMENT TOURISTIQUE** : Camping vendu en 2018 pour 228K€ dont 118K€ comptant et 40K€ paiement différé (32échéances - 8ans)

Le Fonctionnement des budgets se fait en comptabilité analytique avec une ventilation des factures sur trente services

Gestion de 3 régies recettes/dépenses

Suivi TVA, FCTVA, Immobilisations.

**Nouveautés mises en place** : Dématérialisation de la validation des factures, des bordereaux, Chorus + Nouveaux moyens de paiement : prélèvement automatique, paiement en ligne (tipi, Payfip), datamatrix sur les titres et factures Berger Levrault.

Pour le volet Ressources Humaines :

**89 agents** sur des postes permanents

Dont 25 titulaires / 20 CDI / 44 CDD

Pour la petite info : 92% sont des femmes !

Répartition par filière :

- 50% Animation
- 20% Médico-sociale (crèches)
- 14% Admin
- 13% Tech
- 2% culturel

Réalisation de 100 bulletins paie mensuel : 89 agents + 7 élus + CDD des remplacements, saisonniers, vacataires.

**Projet** : Acquisition d'un logiciel RH qui permettra d'être plus efficace et sécurisé.

**Pour conclure** : en tant que service support, ce service ne suit pas directement les projets mais est malgré tout souvent fortement impacté par les projets des autres services (restructurations, réorganisations, suivi marché, etc....) ; il faut y penser....

## **Barbara JANAUDY : pôle Cohésion sociale – responsable petite enfance**

Travaille à la Communauté de Communes depuis 2006 dans différents postes de la petite enfance. Responsable du service petite enfance depuis janvier 2016.

Ses principales missions sont : la gestion des EAJE ( Etablissement d'accueil du Jeune Enfant) et du RAM ( Relais Assistant Maternel) / la mise en place de la commission d'admission des places / la parentalité.

Au sein de la communauté de communes, fait partie du CT et du CHSCT, et est déléguée CNAS (Comité National d'Action Sociale).

### **⇒ LES STRUCTURES ET L'EQUIPE DU SERVICE PETITE ENFANCE**

→ 3 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant soit 64 places d'accueil collectifs réparties sur le territoire (St jean le vieux / Pont d'ain / Poncin). 28 agents, salariés par la CC, s'occupent quotidiennement des enfants.

→ 1 Relais Assistant Maternel avec une responsable pour une centaine d'assistants maternels dont environ 60 qui utilisent le RAM pour au moins une de ses missions (temps collectif, rdv individuel, formation)

→ L'équipe est donc composée d'une trentaine de salariés avec beaucoup de temps complets, de titulaires et ou CDI, ce qui facilite la gestion au quotidien.

## ⇒ LES PROJETS EN COURS

→ **La structuration du service** suite à la reprise en régie directe des EAJE Fa'bulette et Les P'tits Loups. Après cette reprise très positive, il faut maintenant travailler à l'organisation interne du service.

→ **La construction du pôle petite enfance de St Jean le Vieux**, nouveau bâtiment pour agrandir, mettre aux normes la Maison Frimousse et accueillir 24 enfants chaque jour au lieu de 10. Le déménagement devrait se faire en février. La capacité d'accueil collectif des jeunes enfants pour la CC passera à 74 places.

→ **Actions du projet coopératif avec les familles** : mise en place d'un portail famille qui facilitera les préinscriptions aux commissions d'admission / création d'un observatoire de la petite enfance pour anticiper les besoins des familles en termes d'accueil du jeune enfant.

## ⇒ BUDGET DU SERVICE PETITE ENFANCE

Le budget annuel de fonctionnement du service s'élève à 1 million 50 milles euros, financé à hauteur de 150 milles euros par les familles et 650 milles euros par les partenaires institutionnels (CAF et MSA).

## ⇒ REMERCIEMENTS

L'équipe de Fa'bulette tient à remercier les élus pour la création de 2 postes sur la structure, notamment un pour accompagner 9 heures par semaine une enfant porteuse de handicap. Cela permet d'accueillir cette enfant dans de meilleures conditions.

## **Hélène SOUDY : pôle Cohésion sociale – responsable enfance-jeunesse et parentalité.**

Responsable enfance jeunesse tout d'abord sur la communauté de communes Pont d'Ain-Priay Varambon puis à la communauté de communes Rives de l'Ain –Pays du Cerdon au moment de la fusion en 2012.

- Deux accueils de loisirs sans hébergement L(ALSH) à Jureux et Pont d'Ain : Péri-scolaires matin et soir sur les 11 écoles ainsi que les mercredis et les vacances scolaires, 35 animateurs permanents, 2 directrices et 2 directrices adjointes, 2 intervenantes musicales mises à disposition dans les écoles, 1 chargée de missions. Des ateliers d'initiation culturels, artistiques, sportifs encadrés par des intervenantes extérieures pour les écoles de Poncin et Priay sur un rythme scolaire à 4,5 jours.

- Le CLAS : Contrat local d'Accompagnement à la scolarité mis en place depuis 4 ans. Dispositif piloté par la CAF pour l'accompagnement de l'enfant et sa famille. Deux collectifs de 6èmes (Poncin et Pont d'Ain) et trois collectifs de CP (Poncin/Priay/Neuville).

- La jeunesse : partenariat avec la Mission Locale pour les jeunes de 15 à 25 ans avec des permanences délocalisées et l'accueil du dispositif Garantie Jeunes dont l'objectif est de

permettre aux jeunes de faire des stages pour affiner leurs projets professionnels et accéder à l'emploi.

- Action de parentalité en lien avec la petite enfance dont la manifestation « Sur un Air de Familles ».
- Budget de fonctionnement : 1,6M€ avec en recettes environ 1/3 CCRAPC, la CAF et les familles).

### **Cynthia NOUVEAU : pôle environnement Bâtiment – responsable déchets et référente ACI**

En poste depuis fin 2012.

#### **Responsable service déchets**

- Ce service concerne essentiellement la gestion des ordures ménagères, le tri sélectif, les 3 déchèteries (Jujurieux, Poncin, Pont d'Ain).
- 8 à 9000T de déchets collectées chaque année sur notre territoire.
- Budget annuel de fonctionnement de 1,6 millions €.
- Service composé de 6 personnes, dont un référent technique des collectes et des déchèteries (Cédric KALOVOULOS) et 4 agents de déchèteries.
- Collectes assurées en prestation de service.

#### **Responsable SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif)**

- Le SPANC concerne 900 à 1000 installations sur notre territoire, dont la CCRAPC doit assurer les contrôles (Vente, Neuf, Réhabilitation et contrôles périodiques).
- Coordination et suivi des contrôles confiés au SATAA, au SIABVA ou autres prestataires, sommes l'interlocuteur des usagers.
- Une assistante administrative quelques heures/mois (Catherine POIRIER).

#### **Référente de l'Atelier Chantier d'Insertion (ACI)**

- L'ACI réalise, pour le compte de la CCRAPC et des communes qui en font la demande, des travaux de second œuvre bâtiment, espaces verts et entretien de sites comme les déchèteries.
- L'ACI est composé d'en encadrant (Christophe LOMBARD), référent direct des communes pour les travaux, et de 4 ouvriers en insertion.

#### **En charge du suivi de la mise en place du Service Public de la Performance énergétique de l'Habitat (SPPEH)**

- Concerne le service Info Energie assuré par l'ALEC01, avec un projet de plateforme territoriale de rénovation énergétique à compter de 2021 à l'échelle départementale.

**Angélique ARMAND : accueil – communication- responsable administrative service Portage de repas et de l'OPAH (Opération Programmée d'amélioration de l'habitat).**

Travaille à la Communauté de communes depuis 1 an et demi après avoir travaillé pour le 1% logement et quelques années auprès d'une mairie.

Assure les missions suivantes :

- Accueil physique et téléphonique et gestion des mails entrants (première interlocutrice du siège de la Communauté de communes)
- Second de l'Assistante de Direction, Mireille BOUVIER, pour les instances et autres tâches administratives comme la gestion des bases de données
- Responsable administrative du service du portage des repas. Ce service est destiné aux personnes âgées de plus de 70 ans, en situation de handicap ou momentanément en difficultés du fait de la maladie. Ce service est tissé avec l'ADAPA de Bourg en Bresse pour la livraison des repas et la cuisine centrale du Château de Valence pour la confection des repas. C'est un service rendu aujourd'hui à environ 80 bénéficiaires, en liaison chaude, tous les jours de l'année, à l'exception de 3 jours fériés. Une moyenne de 1 700 repas est livrée chaque mois sur le territoire. Projet en cours : lancement d'un marché public.
- Responsable administrative de l'OPAH (Opération Programmée de l'Habitat). Cette opération, qui a démarré en juin 2018 et qui devrait se terminer en juin 2021, est destinée aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs afin de lutter contre la précarité énergétique et les logements indignes, maintenir les personnes âgées à domicile et réhabiliter les logements vacants. Cette opération est portée par la Communauté de communes, en partenariat avec l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Conseil Départemental de l'Ain et est animée par l'association SOLIHA Ain. En chiffre, c'est 384 000€ autorisés à être engagé par la Communauté de communes pour un objectif de 147 logements minimum réhabilités. Un truck, service mobile d'informations concernant le maintien à domicile dans un logement adapté, aura lieu courant novembre, suivant évolution du contexte sanitaire.
- Chargée de « communication. A ce jour, mise à jour du site internet et de la page facebook, lancement du magazine n°7 de l'interco. A développer. Un projet ? L'accessibilité du numérique.

**Mireille BOUVIER : Assistante de direction et responsable du pôle administration - marchés**

Travaille à la communauté de communes depuis 2008.

Ses principales missions sont :

**Les Instances communautaires - Institutions**

- Rédaction des ordres du jour en lien avec la DGS et les services, des convocations, compte rendus et notes pour les commissions, bureaux, conseils communautaires et différents groupes de travail,
- Envois aux élus des OJ, CR, Notes,
- Rédaction des comptes rendus des réunions des CT et CHSCT,
- Tenue des registres : démissions et présences,
- Rédaction et traitement des actes administratifs : arrêtés, décisions du Président, délibérations du conseil et du bureau (contrôle de légalité, affichage, classement numérique, archivage et reliure).

**Responsable du suivi d'affaires générales**

- Suivi des contrats de location, maintenance, abonnement pour les différents bâtiments convention de groupement de commande pour le gaz et l'électricité : souscription, suivi et coordination, interlocutrice pour les pannes, suivi budgétaire,
- Suivi des commandes de fournitures de bureau et d'entretien : recensement des besoins, achats, suivi budgétaire,
- Assurances bâtiments, véhicules et responsabilité civile : suivi des contrats, gestion des sinistres (déclarations, réunions et compte rendu d'expertises), suivi des réparations, suivi budgétaire.

**Marchés publics : Coordination de la partie administrative de la procédure**

- Mise en ligne des avis de publicité et documents de consultation des entreprises,
- Convocation des CAO,
- Courriers de notifications,
- Transmission au contrôle de légalité des pièces du marché.

**Et prochainement :**

**Déléguée à la protection des données dans le cadre du Règlement Général à la Protection des Données pour la Communauté de communes et ses communes membres.**

**Les principales missions du DPO sont les suivantes :**

- Mission générale de contrôle du respect du RGPD auprès des différents services communautaires et communaux,
- Mission d'information, conseil et recommandation auprès des responsables de traitement et des sous-traitants.
- Recueil des informations permettant de recenser les activités de traitement,
- Elaboration du registre des activités de traitement sous la responsabilité de chaque responsable de traitement,
- Analyse et vérification de la conformité des activités de traitement.

### **Emilie MOUTOU : service Urbanisme- instruction du droit des sols**

Travaille au sein du service urbanisme de la CCRAPC depuis le 1er janvier 2020. Ses missions sont l'instruction des actes d'urbanismes (Permis de Construire, Permis d'Aménager, Déclaration Préalable...) sur le territoire, le renseignement auprès des pétitionnaires et des mairies . Auparavant exerçait les mêmes fonctions à la Direction des territoires à Bourg-En-Bresse.

### **Laurence DAGUIER : responsable du pôle Economie –Tourisme**

Sur le territoire depuis 15 ans dont 12 ans à la communauté de communes.

Agent de Développement Territorial Polyvalente de métier.

A suivi différents dossiers depuis son arrivée.

Aujourd'hui, en charge du Pôle Economie Tourisme.

Travaille depuis 12 ans sur le projet Pont Rompu aujourd'hui Ecosphère Innovation qui entre, enfin (après de multiples batailles), dans sa phase opérationnelle avec l'accueil des premières entreprises.

Coordonne aussi une équipe de 4 permanentes et 3 saisonnières suite à la structuration du service tourisme en lien avec le schéma de développement touristique.

Et depuis peu, s'est rapprochée du service urbanisme étant très intéressée par la collaboration avec les communes sur l'instruction des documents d'urbanisme et par le projet de charte paysagère.

## **PRESENTATION DU PROJET DE TERRITOIRE**

Cf. les trois documents joints au compte-rendu.

## **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

### **1. CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES ET ELECTION DE LEURS MEMBRES.**

Le principe : les commissions thématiques intercommunales ne peuvent comprendre que des membres de l'assemblée délibérante.

Lorsqu'un EPCI à fiscalité propre forme une commission, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine. (art L5211-40-1 du CGCT)



- *Ce point est devenu sans objet et n'a donc donné lieu à aucune délibération car le Président a proposé aux conseillers communautaires de constituer des groupes de travail en lien avec les thèmes du projet de territoire.*

## 2. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE MARCHÉ DE LA TELEPHONIE

La Communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon a souhaité se faire accompagner pour la mise en place d'un marché de téléphonie par la société MGFIL Conseils.

Dans le cadre de cette mise en concurrence, il s'agira d'un groupement de commande (coordonné par la communauté de communes) car la Mairie de Neuville sur Ain souhaite adhérer au projet.

Toute autre commune pourra également se joindre au marché en signant une convention de groupement de commande.

- *Ce point est devenu sans objet. En effet, la CCRAPC doit passer rapidement un marché pour sa téléphonie sans attendre le déploiement de la fibre car ses besoins sont urgents contrairement à la commune de Neuville. Il n'y a donc plus lieu de former un groupement de commande.*

## RESSOURCES HUMAINES

### 1. ORIENTATIONS ET CREDITS OUVERTS AU TITRE DU DROIT A LA FORMATION DES ELUS COMMUNAUTAIRES

A compter de son renouvellement, le conseil communautaire délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres en en déterminant les orientations et les crédits ouverts dans les trois mois qui suivent l'installation du conseil. Les crédits correspondent à 1% des indemnités brutes annuelles versées aux élus.

Les formations entreraient dans le cadre de la délégation, de la gestion de projet et l'animation à la participation citoyenne.

Il est même envisagé de programmer des formations collectives.

- *Délibération votée à l'unanimité.*

### 2. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Il est proposé la création d'un poste supplémentaire sur le service Enfance Jeunesse. Ce poste permettrait le recrutement d'un agent « volant », susceptible d'intervenir sur toutes les structures ALSH.

Cet agent permettrait de palier aux diverses absences de nos personnels (maladie, formation, visite médicale, etc...) et de donner un peu de confort aux équipes (moins de demande de réalisation d'heures complémentaires que les agents ont souvent du mal à poser car cela crée une nouvelle absence)

Cela permettra également un gain de temps administratif, tant pour les responsables de structure qui auront moins de recrutements en « urgence à réaliser » que pour le service RH (diffusion des annonces, réalisation des contrats, création paie etc...)

Dans un premier temps, et pour faire face aux absences liées au Covid, nous souhaitons réaliser une période test ; le projet consiste à recruter un agent sur un temps hebdo de 13heures jusqu'à fin Juin.

Le poste sera créé à temps plein sur le tableau des emplois, avec un ETP ouvert à 0.37 soit 13h hebdo.

A l'issue de la période test, si le dispositif est concluant, ce poste pourra être pérennisé.

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

## FINANCES

### 1. ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2020

Suite à la décision de prise en charge du versement du FPIC par la CCRAPC pour ses communes membres et au vu du montant définitif des interventions effectuées par l'ACI du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 30 juin 2020, les attributions de compensation pour 2020 sont les suivantes :

Il est reversé cette année 2 880€ à la commune de Mérignat qui a pris en charge le paiement des travaux d'enrochement et de réfection de chaussée du chemin de Vesson, inscrit dans la voirie communautaire.

#### Détail calcul des AC 2020

	AC 2019	Diff FPIC 2019-2020	Intervention ACI Récup coûts	Rbmt réparation réfection voirie	AC 2020
Boyeux St Jérôme	841	- 64			777
Cerdon	16 598	- 141			16 457
Challes la Montagne	1 269	- 98	500		671
Jujurieux	137 217	- 280	1 200		135 737
Labalme sur Cerdon	3 594	- 27	4 950		1 383
Mérignat	- 165	- 8	900	2 880	1 807
Neuville sur Ain	214 515	- 396	1 700		212 419
Poncin	372 138	- 298	6 300		365 540
Pont d'Ain	415 270	- 1 086			414 184
Priay	102 640	- 503	11 950		90 187
Saint Alban	17 331	- 57	850		16 424
St Jean le Vieux	206 036	- 357	1 700		203 979
Serrières sur Ain	24 473	- 51	250		24 172
Varambon	30 480	- 225	3 350		26 905
<b>Total Cnes membres</b>	<b>1 542 237</b>	<b>- 3 591</b>	<b>33 650</b>	<b>2 880</b>	<b>1 507 876</b>

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

## 2. BUDGET SPANC - DM 1

Un diagnostic Assainissement Non Collectif a été réalisé en 2013 pour La Poste de Poncin. Or, la facture d'un montant de 100€ émise à l'époque n'a jamais été réglée.

Après avoir repris contact avec leurs services, il s'avère qu'ils ne peuvent procéder au paiement de la facture car celle-ci n'est plus adressée au bon tiers. La Poste de Poncin était auparavant gérée par la Direction Rhône Alpes à Lyon, le site de gestion se situe maintenant à Dijon.

Afin de réémettre cette facture, il convient d'annuler la recette de 2013 et de la réémettre sur le budget 2020. Pour cela il est nécessaire d'ouvrir les crédits correspondants :

### DIAG ANC LAPOSTE PONCIN REEMISSION

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7062 : Redevances d'assainissement non collectif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat<sup>o</sup> de services, marchandises</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>100,00 €</b>		<b>100,00 €</b>

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### ECOSPHERE INNOVATION

Dans le cadre de la création de la voirie principale de l'Espace d'activités Ecosphère Innovation, il convient de donner un nom à cette nouvelle voie.

Deux propositions ont été retenues par le bureau communautaire :

- Rue de la bâtie
- Rue de l'innovation



La numérotation sera métrique à partir de l'entrée de la voie.

➤ *Le choix final s'est porté sur « Rue de la Bâtie ». Délibération votée à l'unanimité.*

## POINTS D'INFORMATION

### 1. RGPD : DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNÉES ET MISE A DISPOSITION AU NIVEAU INTERCOMMUNAL

La désignation d'un délégué à la protection des données (DPD) dans chaque commune et intercommunalité est devenue obligatoire depuis le 25 mai 2018.

La désignation peut se faire en interne, en attribuant les missions du DPD à un agent déjà en poste en ayant recours, par convention entre communes et communautés à la mise à disposition de cet agent.

Le Président propose que Mireille BOUVIER, agent de la Communauté de Communes Rives de l'Ain-pays du Cerdon soit désignée déléguée à la protection des données de la communauté de Communes et de ses communes membres.

*Avec chaque commune intéressée par la mutualisation de ce poste, il conviendra de signer une convention de mise à disposition individuelle du DPD entre la collectivité employeur et la collectivité d'accueil. Cette convention portera sur la nature des activités exercées par l'agent mis à disposition, prévoira les conditions d'emploi, les modalités de contrôle et d'évaluation des activités.*

*Aujourd'hui, il n'y a pas de participation financière demandée. Mais ce point pourra être revu ultérieurement en fonction du constat du volume de travail que cela représente.*

### 2. OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU

La loi ALUR avait permis aux communes membres de certains EPCI de s'opposer, par l'effet d'une minorité de blocage, au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, dans un délai déterminé.

La loi organise un nouveau transfert de droit de cette compétence aux EPCI concernés (communautés de communes et communautés d'agglomération existant à la date de publication de la loi ALUR, soit le 27 mars 2014, ainsi que celles créées ou issues d'une fusion, postérieurement à cette date).

Les EPCI qui n'auraient pas pris la compétence en matière de PLU, ou documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales, deviendront compétents de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est-à-dire au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Mais la loi organise à nouveau une période durant laquelle un droit d'opposition pourra être exercé par les communes membres : si, dans les trois mois précédant le 1<sup>er</sup> janvier 2021, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y

opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu. Les délibérations qui pourront être prises en compte seront donc celles qui seront rendues exécutoires entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2020.

*A noter toutefois que la communauté peut choisir de prendre la compétence PLU en cours de mandat, avec l'accord de ses communes membres suivant le principe de majorité qualifiée.*

- *Les communes souhaitant s'opposer au transfert de la compétence PLUi devront délibérer avant la fin de l'année et les délibérations devront être exécutoires avant le 31 décembre 2020 pour être prises en compte.*
- *Un modèle de délibération sera envoyé aux communes.*

Le Président,  
Thierry DUPUIS.

